



Procès verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du samedi 23 mai 2020

N°02 -2020- mai

L'an deux mille vingt, le 23 mai, le Conseil Municipal de La Chapelle du Bois des Faulx dûment convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni à huis clos dans les conditions de droit commun prévues à l'article L2122-23 à la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Eric Bert, en l'absence du maire sortant.

ORDRE DU JOUR :

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire (art.L2121-10 et L2122-8, al.2)
- Détermination du nombre des adjoints et leur élection (art.L2121-10 et L2122-8, al.2)
- Délégué communautaire (suppléant)
- Election des représentants des Syndicats Intercommunaux
- Désignation des représentants aux commissions communales

ETAIENT PRESENTS :

M. BERT ERIC	M.HENRYS D'AUBIGNY D'ESMYARDS PIERRE	Mme PLURIAU ALEXANDRINE
Mme BOURY SOPHIE	M. LECOQ MICKAEL	M. RONNE CHRISTIAN
M. BRUNET DAVID	M. MANCHON CHRISTOPHE	Mme TROVEL MADELYNE
Mme CAPEL ISABELLE	M. MARIN MICHEL	M. TUBOEUF MICHEL
M. FAUCHE GILLES	Mme MOREL JOCELYNE	M. TURPIN LOIC

La séance est ouverte à 10h00 par Monsieur Eric BERT, doyen.

I. SECRETAIRE DE SEANCE

Désignation d'un secrétaire de séance qui sera un élu municipal : Mme TROVEL MADELYNE se désigne.

- Lecture des points de réglementation concernant le vote du Maire et des adjoints avec un nombre de voix de chacune suivant le résultat des élections au 1^{er} et 2^{ème} tour.
- L'appel est effectué par ordre alphabétique par M. Eric BERT, le doyen.

Le doyen demande de procéder à un vote pour un huis clos et ainsi être dans les conditions de droit commun prévues à l'article L2122-23.

Vote à l'unanimité pour un conseil municipal à huis clos et ainsi être dans les conditions de droit commun prévues à l'article L2122-23.

II. ELECTION DU MAIRE

En application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence du maire sortant M. Patrick CASTEL, M. Eric BERT, le doyen préside la séance jusqu'à l'élection du Maire.

M. Eric BERT demande aux candidats à l'élection du Maire de se faire connaître.

M. Christian RONNÉ se présente.

- Rappel du fonctionnement du vote du Maire et des adjoints au scrutin secret.
- M. MANCHON CHRISTOPHE et M. HENRYS D'AUBIGNY D'ESMYARDS PIERRE sont désignés assesseurs.

Les bulletins et enveloppes sont distribués aux Conseillers Municipaux.

On procède au vote par ordre alphabétique à l'appel de son nom.

Le Bureau procède au dépouillement, et proclame les résultats suivants :

Le nombre de votant	La majorité absolue	Le nombre de suffrage nul	Le nombre de suffrage pour M. RONNE
15	8	0	15

Pas de second tour. M. Christian RONNE est élu Maire au 1^{er} tour de scrutin de la Chapelle du Bois de Faulx, et est immédiatement installé dans ses fonctions (applaudissements).

M. Christian RONNÉ fait part de sa vive émotion et confirme sa détermination et son engagement au service des habitants de la commune.

III. Détermination du nombre des adjoints et leur élection

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le Maire a indiqué qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 5 adjoints au maire au maximum, soit 30 % de l'effectif. Le conseil doit déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

➤ VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire. Précisant que la masse salariale reste identique, incluant le montant de la retraite complémentaire que le précédent Maire se versait. Cette masse salariale est simplement répartie différemment, entre les 4 adjoints et le Maire, par rapport au mandat précédent, qui ne comportait que 3 adjoints et le maire.

➤ ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue.

a) ELECTION DU 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire demande aux candidats à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire de se faire connaître.

Mme Madelyne TROVEL se présente.

Le Maire appelle par ordre alphabétique les Conseillers Municipaux et procède au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, et proclament les résultats suivants :

Le nombre de votant	La majorité absolue	Le nombre de suffrage nul	Le nombre de suffrage pour Mme Madelyne TROVEL
15	8	0	15

Mme Madelyne TROVEL est élu 1^{ère} Adjointe au Maire au 1^{er} tour de scrutin et est immédiatement installée dans ses fonctions (applaudissements).

b) ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire demande aux candidats à l'élection du 2^{ème} adjoint au Maire de se faire connaître.
M. Eric BERT se présente.

Le Maire appelle par ordre alphabétique les Conseillers Municipaux et procède au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, et proclament les résultats suivants :

Le nombre de votant	La majorité absolue	Le nombre de suffrage nul	Le nombre de suffrage pour M. Eric BERT
15	8	0	15

M. Eric BERT est élu 2^{ème} Adjoint au Maire au 1^{er} tour de scrutin et est immédiatement installé dans ses fonctions (applaudissements).

c) ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE

M. Mickaël LECOQ et M. TUBOEUF MICHEL se présentent.

Le Maire appelle par ordre alphabétique les Conseillers Municipaux et procède au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, et proclament les résultats suivants :

Le nombre de votant	La majorité absolue	Le nombre de suffrage nul	Le nombre de suffrage pour M. Mickaël LECOQ	Le nombre de suffrage pour M. TUBOEUF MICHEL
15	8	0	11	04

M. Mickaël LECOQ est élu 3^{ème} adjoint au Maire au 1^{er} tour de scrutin et est immédiatement installé dans ses fonctions (applaudissements).

a) ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT AU MAIRE

M. Gilles FAUCHE se présente.

Le Maire appelle par ordre alphabétique les Conseillers Municipaux et procède au vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement, et proclament les résultats suivants :

Le nombre de votant	La majorité absolue	Le nombre de suffrage nul	Le nombre de suffrage pour M. Gilles FAUCHE	Le nombre de suffrage pour M. Christophe MANCHON
15	8	0	14	1

M. Gilles FAUCHE est élu 4^{ème} adjoint au Maire au 1^{er} tour de scrutin et est immédiatement installé dans ses fonctions (applaudissements).

La secrétaire de mairie, Mme Fadila CLEMENT a fait signer les procès-verbaux par les membres du bureau.
Lecture de la charte du maire.

IV. Délégué communautaire (suppléant)

Le Maire, M. Christian RONNÉ est élu d'office au Conseil communautaire d'EVREUX PORTE DE NORMANDIE (EPN), le suppléant est son 1^{er} adjoint, Mme Madelyne TROVEL.

V. Election des représentants des Syndicats Intercommunaux

SYNDICATS - E.P.C.I	TITULAIRES	SUPPLEANTS
EPN – Evreux Portes de Normandie – Conseil communautaire	Christian RONNÉ	Madelyne TROVEL
SIERGE -Syndicats Intercommunal de l'Electricité du Gaz de l'Eure	Christian RONNÉ	Gilles FAUCHE
SICOSSE - Syndicat Intercommunal, d'entretien et de gestion des Collèges d'enseignement Secondaire du Secteur Scolaire d'Evreux	Michel MARIN	Christophe MANCHON
SITS - Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires	Christian RONNÉ Mickael LECOQ	Michel MARIN
SIVOS - Syndicat Intercommunal Vocation Scolaire	Christian RONNÉ Michel MARIN Jocelyne MOREL	Mickael LECOQ Madelyne TROVEL David BRUNET
S.I.V.U Cap Nord - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique R.P.A.M - Relais Parents Assistants Maternels	Pierre D'Aubigny	Sophie BOURY

Le Maire, M. Christian RONNÉ demande de passer à la désignation des membres des commissions communales.

VI. Désignation des représentants aux commissions communales

M. le Maire est président de droit de chaque commission communale.
Le nombre de délégué est libre.

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES		
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Sophie BOURY Isabelle CAPEL	Alexandrine PLURIAU Jocelyne MOREL	Madelyne TROVEL Michel TUBOEUF
COMMUNICATIONS JOURNAL COMMUNAL	Mickael LECOQ Jocelyne MOREL	Michel TUBOEUF	Pierre d'AUBIGNY
ENTRETIEN CIMETIERE EGLISE	Pierre d'AUBIGNY	Gilles FAUCHE	

ENVIRONNEMENT-ECOLOGIE	Christophe MANCHON Alexandrine PLURIAU	Madelyne TROVEL	Gilles FAUCHE
ELECTIONS	Gilles FAUCHE	Michel TUBOEUF	
FINANCES	Pierre d'AUBIGNY	Michel TUBOEUF	Jocelyne MOREL
GESTION DE L'AGENT COMMUNAL ET PETIT ENTRETIEN	Gilles FAUCHE	Alexandrine PLURIAU	Christophe MANCHON
IMPÔTS - CADASTRE	Pierre d'AUBIGNY	Michel TUBOEUF	Jocelyne MOREL
TRAVAUX	David BRUNET Gilles FAUCHE	Christophe MANCHON	Loïc TURPIN
URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE	Eric BERT	Madelyne TROVEL	
URBANISME	David BRUNET Pierre d'AUBIGNY	Gilles FAUCHE	Michel TUBOEUF
VOIRIE	Eric BERT	Madelyne TROVEL	Gilles FAUCHE

Le CCAS - Commission Communale des œuvres Sociales détermine par un vote le nombre de membres, soit 9 membres : 4 élus + 4 personnes extérieurs + le Maire (Président)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 9 le nombre du conseil d'administration du centre communal d'aide sociale, CCAS.

Sont désignés membres du conseil d'administration les conseillers suivants : les 4 autres membres extérieurs au conseil seront nommés par voie d'arrêté.

Elus	Le Maire (Président)	Personnes extérieurs
Mme Sophie BOURY Mme Isabelle CAPEL M. Mickael LECOQ M. Michel MARIN Mme Jocelyne MOREL	Christian RONNÉ	Mme Karine ARTERO M. Lionel BRENNEMANNE M. Belaïda EGOUY M. Anthony OLIVIER

Le Maire, M. Christian RONNÉ demande à l'assemblée s'il y a des questions. Pas de questions.

La prochaine commission sera celle des finances, le vote du budget doit s'effectuer avant le 31 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 11h20.

M. RONNÉ CHRISTIAN, maire	Mme TROVEL MADELYNE	M. BERT ERIC	M. FAUCHE GILLES
LECOQ MICHAEL	Mme BOURY SOPHIE	M. BRUNET DAVID	Mme CAPEL ISABELLE
M. D'AUBIGNY PIERRE	M. MANCHON CHRISTOPHE	M. MARIN MICHEL	Mme MOREL JOCELYNE
Mme PLURIAU ALEXANDRINE	M. TUBOEUF MICHEL	M. TURPIN LOIC	